



## PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

### **COLLECTIVITE :**

VILLE DE BIARRITZ

Direction des marchés et contrats publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

( : 05.59.41.39.69 - email : [marche@biarritz.fr](mailto:marche@biarritz.fr))

### **OBJET DU MARCHÉ**

La Ville de Biarritz a décidé d'organiser une exposition intitulée « **Zigor / Itzalean Ikusi** ». Cette exposition est constituée d'une sélection d'œuvres provenant de l'artiste et des prêteurs privés.

Elle sera composée **d'environ 211 œuvres**.

Cette exposition se tiendra **du 17 février au 2 avril 2018 à l'espace Bellevue de Biarritz**.

**La présente consultation concerne la prestation de sécurité de l'exposition.**

### **CONTENU DE LA PRESTATION (planning sous réserve de modifications)**

DISPOSITIF ELECTRONIQUE : (17 février au 2 avril 2018)

#### Jour

- Installation de 4 caméras supplémentaires dans la salle « Vague » (4 existantes), reliées aux caméras de la salle « Rhune » puis au PC de télésurveillance du Bellevue.
- mise sous alarme anti-intrusion des salles d'expositions dès lors qu'elles ne sont plus sous la surveillance des agents de sécurité (détecteurs volumétriques et fermeture électronique des portes).

#### Nuit

- Fermeture électronique des portes et détecteurs volumétriques en fonction.
- Renvois des caméras sur PC Central avec télésurveillance.
- rondes de nuit et si nécessaire levée de doute et intervention sur site.

Ces 3 actions devront impérativement être exécutées par la société de sécurité prestataire.

SECURITE sur le MONTAGE : filtrage par 1 agent chargé de la surveillance des œuvres :

- Dès le lundi 12 février (8h – 18h): arrivée des œuvres, déchargement et transfert du camion au Bellevue, déballage des œuvres en salle Rhune, montage, installation des œuvres, signalétique (horaires à confirmer).

SECURITE lors de l'INAUGURATION : filtrage par 1 agent chargé de la surveillance des œuvres :

- le samedi 17 avril
- Cocktail (10h – 13h)

SECURITE sur toute la durée de l'exposition : 1 agent chargé de la surveillance des œuvres :

- Du samedi 17 février au lundi 2 avril, de 12h45 à 19h15 à tous les jours sauf le mardi.
- Pour information : ouverture au public de 13h à 19h. Fermé le mardi, ouverture les jours fériés.

SECURITE sur le DEMONTAGE : filtrage par 1 agent chargé de la surveillance des œuvres :

- du mardi 3 au jeudi 5 avril de 8h à 18h : (démontage/constat des œuvres puis emballage/chargement du camion).
- Départ des œuvres : du mardi 3 au jeudi 5 avril de 8h à 18h (à confirmer).

Il est entendu que les agents de sécurité ne quitteront les salles d'exposition du Bellevue qu'après la mise sous alarme des salles d'exposition par le personnel de Biarritz Tourisme et seront identifiables, munis de moyens de communication (talky walky pour les agents et le PC, ainsi que l'hôtesse d'accueil).

Il sera demandé à la société de sécurité une attestation du protocole d'intervention intégrant les délais d'intervention et les partenaires contactés (police nationale, municipale, pompiers, société de télésurveillance, etc.).

Le candidat devra préciser dans son offre :

- les délais d'intervention de l'entreprise de sécurité prestataire, qui elle, sera la 1<sup>o</sup> intervenante.
- les partenaires contactés et dans quel ordre (notamment pour les services de police).

Il sera attaché le plus grand soin à leur présentation (vestes et cravates...).

PENALITES : En cas de retard ou de défection de l'agent pendant la surveillance, telle que prévue au marché, il sera appliqué une pénalité de 100 € H.T. par heure.

### **PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats doivent remettre un dossier comprenant :

- l'acte d'engagement complété et signé ;
- l'attestation sur l'honneur ci-jointe ou les attestations fiscales et sociales visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics;
- leurs références en prestations similaires ;
- leurs qualifications – le candidat devra notamment présenter les certificats de qualification professionnelle conformément au décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 ;
- une décomposition du prix ;
- une note décrivant les prestations proposées ;
- une copie de leur attestation d'assurance Responsabilité Civile.

### **CRITERES D'ATTRIBUTION**

Ce jugement sera effectué suivant les critères pondérés ci-après :

- 1) Prix des prestations : 50 %
- 2) Qualité des prestations, appréciée au regard des qualifications et références des candidats, des moyens humains et techniques mis en œuvre pour le marché et du mémoire décrivant les prestations proposées : 50 %

### **CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats transmettent leur offre avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit avant le : **23 janvier 2018 à 16 h 00**

- Soit sous pli cacheté sur lequel figurera l'indication "*Offre pour « prestation sécurité exposition « Zigor, Itzalean Ikusi » - Ne pas ouvrir*". Les offres seront envoyées ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : MAIRIE DE BIARRITZ - Direction des Marchés Publics - Hôtel de Ville - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex
  
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : [www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr)